Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260630-DEL26105-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	26	7	2

Affichage : 1er juillet 2026

Secrétaire de séance : **Frédéric NOBLE**

L'an deux mille vingt six, le 30 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Anita BOUET donne pouvoir à Gaëtan AUPECLE, Jacques CARLION donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Delphine CHAUVIET donne pouvoir à Yves HUSTÉ, Rachel DA SILVA donne pouvoir à Sandrine MARTIN, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Elie-Yonah RICOU donne pouvoir à Julien DUFRAINE.

Étaient absents :
Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

DEL26/105 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT PROGRAMMÉ – SITUATIONS DES AP/CP

Rapporteur : Brigitte COCARD

Considérant que des autorisations de programme et de crédits de paiement concernant différents investissements ont été mises en place par différentes délibérations du Conseil municipal, conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2311-9 du même code qui prévoit que le projet de budget est accompagné d'une situation financière des autorisations de programme ouvertes ainsi que des crédits de paiement y afférents,

Considérant que les ***situations*** concernent les AP/CP suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260630-DEL26105-DE

Séance du Conseil municipal du 30 juin 2026

2023/1 Aménagement espaces publics Clos du Roy

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 1 430 476,77 € TTC.
Les crédits de paiement sur les exercices 2026 à 2028 sont revus dans leur répartition annuelle.

2023/2 Cœur de Ville 2 – places de la Gare/Briand/Foch/avenue de la République

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 6 000 000 € TTC.
Les crédits de paiement sur les exercices 2026 à 2028 sont revus dans leur répartition annuelle.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel en date du 23 juin 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement du budget principal de la Ville, situations des AP/CP.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Frédéric NOBLE

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 1er juillet 2026